

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale  
Sud Luberon

## Séance du 7 avril 2022

Date de convocation : 30 mars 2022  
Date d'affichage : 30 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 28  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril,

À dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO et Michel SIMOS.

**Procurations de** : Romain BRETTE à Jean-Luc BOREL, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Richard ROUZET, Valérie GRANGE à Jean-Marc BRABANT, Alain GUEYDON à Samantha KHALIZOFF, Marc JAUBERT à Marc DUVAL, Catherine SERRA à Jean-Louis ROBERT et Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH

**Absents et excusés** : Emilie BASTIE Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Michel PARTAGE et Béatrice PAUMIER-LALLEMAND

Monsieur Richard Rouzet est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°N°2022-043**  
**Remplacement du représentant de COTELUB au GAL Haute-Provence**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-090 du 10 décembre 2020 désignant le représentant de COTELUB au GAL Haute Provence ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB est représentée au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence.

Le 10 décembre 2020, le conseil communautaire a désigné Madame Maugan-Curnier comme représentante de COTELUB au GAL Haute-Provence.

Cette dernière a souhaité ne plus exercer cette mission.

Il est ainsi proposé au conseil de désigner un nouveau représentant ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De désigner Madame Samantha Khalizoff comme représentante titulaire de COTELUB au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence, en remplacement de Madame Maugan Curnier ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Samantha Khalizoff comme représentante titulaire de COTELUB au sein du comité de programmation du GAL Haute Provence, en remplacement de Madame Maugan Curnier ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :  
36 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Président

